

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

5 Août 2016

SPECIAL N° 54 - AOUT 2016

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté en date du 1^{er} Août 2016 de délégation de signature à Mme Claudine ROUXEL, contrôleur principal, adjoint au responsable du service de publicité foncière de Lannion

Région Bretagne

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BRETAGNE

Décision en date du 1^{er} août 2016 de fermeture définitive du débit de tabac N° 2200507M sis à Sévignac, à compter du 7 juillet 2016

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de Lannion

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Madame Claudine ROUXEL**, contrôleur principal, adjoint au responsable du service de publicité foncière de Lannion, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 5 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

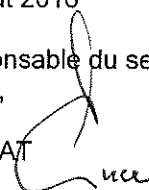
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Côtes d'Armor.

A Lannion, le 1^{er} août 2016

La comptable, responsable du service
de publicité foncière,

Sylvie LUCE-GAGNAT





**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DE BRETAGNE**

**Décision de fermeture définitive du débit de tabac n° 2200507M
sis à Sévignac 22250**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de BRETAGNE

Vu l'article 568 du code général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés, pris spécialement dans ses articles 8 et 37,

Considérant la cessation d'activité de Monsieur Yvon LUCIENNE, le 31 décembre 2015 sans présentation de successeur et la radiation du registre du commerce et des sociétés publiée le 7 juillet 2016 au BODACC B 133/2016 annonce 1201.

DECIDE

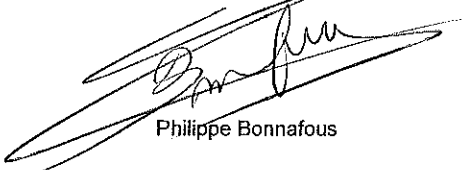
La fermeture définitive du débit de tabac n°2200507M sis à Sévignac 22250 à compter du 7 juillet 2016 .

Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture des Côtes d'Armor pour publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article 8 du décret susvisé.

A Rennes, le 1^{er} août 2016

P/ Le directeur des douanes,

Le chef du Pôle action économique,



Philippe Bonnafous


**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**